

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil onze, le dix mars, à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER Joseph, Maire de Lézardrieux dans la salle du conseil municipal,

Date de la convocation : 3 mars 2011,

Nombre de conseillers : En exercice : 17          Présents : 16          Votants : 16

Etaient présents : M. LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, CONAN Jean, LE GOFFIC Jean-Paul, PRIGENT Jean-Jacques, PEDRON Jean-Yves, LE MASSON Yvon, GUILLOU Loïc, GUEGO Dominique, ARZUL Pierre-Yves, Mesdames LE COQ Annyvonne, PERROT Marie-Claire, JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise,

Etaient absents : M. TRICAUD Xavier

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc,

Etaient également présents : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire générale et M. TASSET Didier, Percepteur.

1-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE,

Le procès verbal de la séance du 15 février 2011 a été approuvé à l'unanimité.

2-DEMANDE DE SUBVENTIONS 2011,

Le 2 mars dernier, la Commission des Finances s'est réunie et a examiné toutes les demandes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'arrêter comme suit la liste des subventions communales :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
Tennis – Club	1500,00 €
Amicale des Employés communaux	1300,00 €
Tireurs sportif du Trieux	150,00 € + 30 €
Les Amis de l'Estuaire	100,00 €
Gym Club du Trieux	400,00 €
Asso. Des parents d'élèves	700,00 €
Asso. Chemins et patrimoine	500,00 €
Club de l'Amitié	250,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
Bibliothèque pour tous	400,00 €
Trieux Tonic Blues	1 000,00 €

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
Vol Indoor	100,00 €
USTLP	3 500,00 € y compris Morangis
Asso. Comité de Jumelage	1 000,00 €
ASPPP	100,00 €
Amicale des chasseurs	200,00 €
FNACA	250,00 €
Pensionné de la Marine Marchande	30,00 €
Cercle d'histoire et d'archéologie	50,00 €
Amicale des Médaillés Militaires	30,00 €
Les Cols bleus	30,00 €
Goëlo Judo Paimpol (9 lézardriens)	50,00 €
Athlétisme de Paimpol (11 lézardriens)	50,00 €
CSAL Handball Paimpol (5 lézardriens)	50,00 €
Club de natation Paimpol (13 lézardriens)	50,00 €
Officier mariniers du Canton	30,00 €
Collège de Lanvignec (33 au FSE)	200,00 €
Collège de Lanvignec (Séjour pédag. 9 Lézardriens)	91,00 €
Collège Saint-Joseph -27 élèves (échg av collège 9 Lézardriens)	50,00 €
UNSS Kerraoul (6 lézardriens)	30,00 €
VMEH Tréguier	30,00 €
SNSM Ploubazlanec	310 €+310 €
Asso.Prévention routière	30,00 €
Prévention et lutte contre la maladie alcoolique « Vie Libre »	30,00 €
RASED	300,00 €
Les Restaurants du Coeur	50,00 €
Chambre des métiers – Saint Brieuc	150,00 €
Ecole de Danse (Pleubian)	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 951,00 €</b>

### **3-COMPTES ADMINISTRATIF 2010 DE LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2010 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- **Section de fonctionnement**

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	10 499,00 €	0,00 €
Recettes	10 499,00 €	0,00 €

Le Résultat de Clôture de l'exercice 2010 est égal à zéro.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT, met au vote le Compte administratif 2010 de la Zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif 2010 de la Zone Artisanale.

#### **4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la zone artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion de la zone artisanale.

#### **5-AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA ZONE ARTISANALE,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Vu les résultats, il n'y a pas d'affectation.

#### **6-BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2011 de la Zone Artisanale qui s'arrête comme suit :

- **Section de fonctionnement**  
Dépenses = Recettes = 76 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 de la Zone Artisanale.

#### **7-COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU LOTISSEMENT COMMUNAL PARK KER AR RUN**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2010 du lotissement Park Ker Ar Run qui s'arrête comme suit :

- **Section de fonctionnement**

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	65 784,00 €	65 460,75 €
Recettes	65 784,00 €	65 460,75 €

Le résultat de clôture est égal à zéro. Le budget est clos.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT doit mettre au vote le Compte Administratif 2010 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2010 du lotissement communal Park Ker Ar Run.

## 8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du lotissement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du lotissement communal.

## 9-CREATION D'UN BUDGET: LOTISSEMENT DE LÉZARDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction M14,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 mars 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :  
-la création au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du budget annexe relatif à la création d'un lotissement et sera dénommé « Lotissement de LÉZARDRIEUX ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2011 de ce budget annexe.

## 10-BUDGET PRIMITIF 2011 DU LOTISSEMENT LEZARDRIEUX

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2011 du lotissement communal LÉZARDRIEUX.

### .Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 400 000,00 €

### Section d'investissement

Dépenses=Recettes= 400 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 du lotissement communal LÉZARDRIEUX.

## 11-COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2010 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	66 592,00 €	62 901,99 €
Recettes	66 592,00 €	65 828,39 €

L'excédent de clôture est de 2 926,40 €.

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	500 467,00 €	288 338,79 €
Recettes	500 467,00 €	314 244,72 €

L'excédent de clôture est de 25 905,93 €.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT doit mettre au vote le Compte Administratif 2010 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2010 de l'Assainissement.

## **12-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement.

## **13-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE L'ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Considérant un excédent de fonctionnement de 2 926,40 €

Considérant un excédent d'investissement de 25 905,93 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (excédent antérieur reporté) : 25 905,93 €

. 002 (excédent antérieur reporté) : 2 926,40 €

## **14-BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2011 de l'Assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 91 177,17 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 105 083,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 de l'assainissement.

## **15-COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2010 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 580 872,80 €	1 198 566,80 €
Recettes	1 580 872,80 €	1 646 958,60 €

L'excédent de clôture est de 448 391,80 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	2 475 536,00 €	833 099,85 €
Recettes	2 475 536,00 €	584 361,31 €

Le déficit de clôture est de 248 738,54 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT doit mettre au vote le Compte Administratif 2010 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2010 de la Commune.

### **16-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion de la commune.

### **17-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Considérant un excédent de fonctionnement de 448 391,80 €,

Considérant un déficit d'investissement de 248 738,54 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (déficit antérieur reporté) : 248 738,54 €

. 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 448 391,80 €

### **18-TAUX D'IMPOSITION 2011**

La mise en œuvre du Budget Primitif 2011 suppose une recette fiscale de 635 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2011 :

	<b><u>Taux 2011</u></b>
T.H.	<b>14,93 %</b>
T.F.B.	<b>19,56 %</b>
T.F.N.B.	<b>74,53 %</b>

### **19-BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2011 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 448 430,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 2 560 974,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 de la Commune.

## **20-COMPTES ADMINISTRATIF 2010 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2010 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	790 177,00 €	785 124,91 €
Recettes	790 177,00 €	737 169,53 €

Le déficit de clôture est de 47 955,38 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	1 431 467,00 euros	404 400,66 euros
Recettes	1 431 467,00 euros	729 863,40 euros

L'excédent de clôture est de 325 462,74 €.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, Guy MONFORT, doit mettre au vote le Compte Administratif 2010 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2010 du Port de Plaisance.

## **21-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion du port de plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte de gestion du Port de Plaisance.

## **22-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU PORT DE PLAISANCE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Considérant un déficit de fonctionnement de 47 955,38 €

Considérant un excédent d'investissement de 325 462,74 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les affectations suivantes :

. 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 47 955,38 €

. 001 (excédent antérieur reporté) : 325 462,74 €

## **23-BUDGET PRIMITIF 2011 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2011 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses = Recettes = 752 562,95 €	Dépenses = Recettes = 1 106 570,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 du Port de Plaisance.

## **24- MOTION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ELEVES ET PERSONNELS DU COLLEGE ERNEST RENAN DE MINIHY TREGUIER**

Les parents d'élèves et personnels du collège Ernest Renan de Minihy-Tréguier ont récemment pris connaissance des moyens horaires attribués pour la prochaine rentrée par l'Inspection d'Académie. Cette dotation est tout à fait insuffisante pour quatre raisons principales :

-Elle entraîne la suppression d'une classe de 3ème. Par conséquent, le dispositif de " 3ème A " ne pourra plus être mis en place. Cette classe à effectif allégé permet aux élèves en difficulté de préparer au mieux leur orientation et de redonner un sens à leur scolarité. Cette structure, validée dans le projet d'établissement, a largement fait ses preuves depuis plus de 10 ans. Parents, enfants et enseignants se félicitent des résultats obtenus,

-La suppression d'une classe de 3ème, qui va porter les effectifs à 29 minimum par classe, ne permettra pas une prise en charge efficace de ses élèves et entraînera des difficultés pour tous,

-Cette dotation insuffisante ne prévoit pas de manière satisfaisante l'accompagnement des élèves souffrant des troubles d'apprentissage. Par conséquent l'existence du Mini-Pôle TSA est menacée dès la rentrée prochaine. Il est réservé aux élèves rencontrant des troubles spécifiques d'apprentissage : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie...,

-Le manque d'heures impose un choix inacceptable aux enseignants : choisir le maintien de la " 3ème A " et du Mini-Pôle "DYS ", serait aux dépens des classes de Latin, bilangue et section européenne. Il faudrait aussi renoncer à constituer des groupes réduits dans les matières scientifiques et technologiques ; or ses structures ont prouvé leur efficacité pour tous les élèves.

Les parents d'élèves et personnels du collège Ernest Renan de Minihy-Tréguier refusent de voir disparaître les spécificités du collège, qui a élaboré au fil des années des outils pédagogiques efficaces. Plus généralement, les parents d'élèves et personnels du collège Ernest Renan de Minihy-Tréguier pensent que l'ambition de l'école publique est d'accompagner dans leur développement personnel tous les élèves, au maximum de leurs possibilités.

Cette ambition ne sera pas réalisée avec les moyens qui seront attribués au collège Ernest Renan l'an prochain. Le service public d'éducation est en danger, c'est pourquoi les parents d'élèves sollicitent les élus afin d'obtenir officiellement leur appui, en tant qu'élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte cette motion par 15 voix pour et une abstention.

## **25-TRAVAUX DIVERS AU PORT DE PLAISANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PROGRAMME 2011**

La Commission du Port s'est réunie le 27 janvier 2011 et a décidé les acquisitions et travaux suivants concernant le Port de Plaisance :

- Remplacement de trois éléments de pontons	21 040 € HT
- Achat de trois caméras pour la télésurveillance	16 000 € HT
- Achat de parklev et bers	56 400 € HT
- Rénovation des sanitaires	12 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour réaliser ces travaux.



## 26-AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CARÉNAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération ajournée.

## 27- DEMANDE DE SUBVENTION : RÉNOVATION EGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

Suite à la rencontre avec M. l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Guy MONFORT donne lecture aux membres du Conseil Municipal du nouveau devis qui lui a été présenté, devis relatif à la rénovation de l'Eglise St Jean Baptiste, édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques à savoir :

- maçonnerie pour un montant de 87 363,80 €
- couverture pour un montant de 11 407,00 €
- menuiseries extérieures pour un montant de 5 200,00 €
- menuiseries intérieures pour un montant de 12 500,00 €
- vitraux pour un montant de 800,00
- Serrurerie métallerie pour un montant de 4 108,00 €
- Electricité pour un montant de 6 345,00 €
- Horloge pour un montant de 1 800,00 €
- Peintures pour un montant de 975,05 €

Ces travaux s'élèvent à 130 498,85 €,

Les honoraires de l'architecte et SPS s'élèvent à 14 439,91 €

La totalité des travaux s'élève à un montant H.T. de 144 938,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auxquelles la collectivité peut prétendre auprès du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de M. BOTREL, sénateur auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Fondation du Patrimoine, de la Sauvegarde de l'Art Français, suivant le plan de financement suivant :

Subventions	Montant	Taux
- Ministère de l'Intérieur	<b>14 493,00 €</b>	<b>10 %</b>
• Conseil Régional : demandée	<b>28 986,00 €</b>	<b>20 %</b>
• Autres (à préciser) : demandée : DRAC	<b>21 740,00 €</b>	<b>15 %</b>
Fondation du Patrimoine	<b>14 493,00 €</b>	<b>10 %</b>
La Sauvegarde de l'Art Français	<b>10 000,00 €</b>	<b>7%</b>
* Autofinancement	<b>55 226,76 €</b>	<b>38 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>144 938,76 €</b>	<b>100 %</b>

La séance est levée à 21h30